



Syndicat Départemental
d'Électricité et d'Énergies
de Lot-et-Garonne

Le Sdee 47 propose un service d'aide et de conseil aux communes pour la maîtrise de la demande de l'énergie (MDE) et le développement des énergies renouvelables (EnR).

Zoom sur le photovoltaïque



3 axes d'intervention

- 1 ■ Le photovoltaïque intégré au bâtiment et raccordé au réseau
- 2 ■ Le photovoltaïque en site isolé
- 3 ■ Le photovoltaïque au sol

Un **savoir-faire** et des **outils**
pour le développement de l'énergie solaire

Sdee 47

Service EnR - MDE

26 rue Diderot - 47031 AGEN CEDEX

Tél. : 05 53 77 65 00 - Fax : 05 53 47 60 23



1 Le photovoltaïque intégré

Le Sdee 47 met à votre disposition :

- une assistance spécialisée (technique, administrative et financière) pour la réalisation de vos dossiers d'aide à la décision et de financement ainsi que pour le suivi des travaux engagés.
- une régie pour soutenir et financer les projets d'installations photovoltaïques que vous souhaiteriez lancer sur votre collectivité (accompagnement pour la conception, le financement durant la durée de l'exploitation des installations).



Installation photovoltaïque réalisée sur les bâtiments techniques de la commune de Fauillet [47400]



2 Le photovoltaïque en site isolé

Le raccordement de certains sites peut entraîner des coûts de travaux trop importants en raison notamment de l'éloignement du réseau électrique existant.

Lorsque cette situation se présente, le Sdee 47 analyse les possibilités de raccordement en fonction des besoins recensés par le consommateur.

Quand les conditions sont favorables, le Sdee 47 propose une solution de production décentralisée d'électricité par le biais d'un générateur photovoltaïque.



Installation photovoltaïque en site isolé pour une habitation. Lacépède [47360]

Deux types de site isolé peuvent être mis en avant

- Alimentation d'une habitation
- Alimentation de l'éclairage public.



3 Le photovoltaïque au sol

Le Sdee 47 se positionne en tant qu'accompagnateur et facilitateur de votre projet (recherche de partenaires et mise en relation la préfecture et les différents services de l'État nécessaires à la construction du projet). Votre projet devra également s'inscrire dans la charte solaire du Lot-et-Garonne.



Centrale solaire

Plus de renseignements sur <http://lot-et-garonne.chambagri.fr>
Rubrique énergie